



JEAN-FRANÇOIS RENUCCI

Droit pénal économique



MASSON / ARMAND COLIN

NOUVEAUTÉ

Les infractions à l'ordre économique sont nombreuses et peuvent parfois porter gravement atteinte au système économique. La protection de ce système économique est notamment assurée par le jeu de certaines incriminations propres à l'entreprise ou à l'activité économique, en particulier celles qui concernent la concurrence, la distribution et la consommation. Progressivement, le droit pénal économique s'est développé, et son importance n'est nullement contestée malgré l'actuel mouvement de dépenalisation qui caractérise le droit des affaires. Le droit pénal économique peut se définir comme le droit pénal des rapports économiques et des échanges commerciaux : c'est une branche importante du droit pénal des affaires. Il s'agit d'un droit qui est très dépendant de son environnement économique, et les évolutions sont parfois rapides et profondes. Mais sa nécessité est réelle, la riposte pénale face aux atteintes à l'ordre économique étant indispensable malgré ses inévitables limites.

Jean-François Renucci est maître de conférences à la faculté de droit de l'université de Nice-Sophia-Antipolis.

ISBN 2-225-84984-6



9 782225 849848